

COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 30 octobre 2025 à 19 heures à la mairie

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de DEMARTHE Eugénie (pouvoir donné à DEMARTHE Grégory), BAL Honorine, JACQUART Hélène, LEFEBVRE Antoine, non excusés,

Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 11/15.
Madame FONTAINE Sabine est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations de la dernière réunion de conseil municipal.
Pas de remarque.

Dél. n°66/30-10-2025 : Bail de chasse du Bois de la Compointe

Vu la résiliation du bail de chasse de la Compointe par le locataire « Les Amis de la Compointe »,
Vu la délibération n°52 du 11 septembre 2025 décidant du renouvellement du bail de chasse du Carnoy par adjudication,

Les membres de la commission des biens communaux, réunis le 18/10/2025 ont ouvert le pli contenant la seule offre à 3 000 €.

La mise à prix était de 9 116.23 €.

Les membres de la commission proposent au conseil municipal de refuser cette offre et de décider des nouvelles modalités de location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Considérant que l'offre est trop basse et que certaines personnes auraient pu postuler à ce prix,
- Refuse l'offre à 3 000 €,
- Décide de renouveler ce bail de chasse du Bois de la Compointe en faisant de la publicité dans les panneaux d'affichage, sur le site et la page Facebook de la mairie,
- Décide d'une mise à prix à 4 000 €. La location sera attribuée au locataire ayant déposé l'offre la plus élevée et prouvant toutes les garanties de paiement des loyers.

Dél. n°67/30-10-2025 : Avis sur le Compte Rendu d'Activité 2024 de la SPL de l'Artois

Vu la délibération n° 66 du 21/12/2023 concernant l'intégration de la commune comme actionnaire de projets au sein de la SPL de l'Artois,

La commune est amenée chaque année à approuver le Compte Rendu Annuel de la Collectivité de la SPL de l'Artois,

Le conseil municipal a pu consulter en mairie les documents s'y afférents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Rendu Annuel de la Collectivité de la SPL de l'Artois,

Dél. n°68/30-10-2025 : Avis sur les rapports d'activité de la CAPSO

Vu les rapports 2024 des services délégués de la CAPSO mis à la disposition du conseil municipal,

Il y aurait lieu d'émettre un avis pour les rapports

- *Sur le prix et la qualité du service public d'eau potable*
- *Sur le prix et la qualité du service de collecte des déchets ménagers*
- *Sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les rapports annuels des services d'eau potable, de collecte des déchets ménagers et de l'assainissement non collectif.

Dél. n°69/30-10-2025 : Cadeaux de Noël pour les enfants de la commune

Comme chaque année, Monsieur demande au conseil municipal de décider du cadeau de Noël offert aux enfants de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, propose d'offrir une place de cinéma aux enfants de la commune à partir de 3 ans

Questions diverses

- Eglise :

La gouttière près de la porte d'entrée de l'Eglise doit être bouchée car le mur de pierre est trempé. Un employé communal passera pour y remédier.

Fin de séance : 19h50

La secrétaire de séance
FONTAINE Sabine



Le Maire.
VASSEUR Jean-Paul

